

CONDITIONS GENERALES DE VENTE EN LIGNE DE TITRES DE TRANSPORT



Conditions générales de vente en ligne valables pour les titres de transports vendus par :

Domaine skiable du Massif des Brasses (ci-après l'exploitant »)
Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Massif des Brasses
Siège social : 88 rue du Faucigny – 74490 SAINT JEOIRE
Téléphone : 04.50.35.91.83
Fax : 04.50.35.48.08
Adresse e-mail : info@lesbrasses.com

Article 1 : Généralités

Les présentes conditions de vente (ci-après « CGV ») concernent la vente en ligne sur le site Internet www.lesbrasses.com (ci-après «le site»), de titres de transport pour l'utilisation des remontées mécaniques du domaine skiable du Massif des Brasses.

Ces CGV ne concernent que les clients qui sont des personnes physiques non commerçantes.

Les parties conviennent que leurs relations seront régies exclusivement par les présentes CGV, à l'exclusion de toute condition préalablement disponible sur le site et celles qui figurent dans les différents établissements de la société ou sur les domaines skiables.

Les présentes CGV ont été **mises à jour le 25 septembre 2016**. Cette édition annule et remplace les versions antérieures. L'acquisition d'un titre de transport sur remontées mécaniques implique la connaissance et l'acceptation de l'intégralité des présentes conditions générales de vente et d'utilisation.

Article 2 : Prestation de service

Le présent service en ligne permet uniquement de réserver vos forfaits à l'avance afin de vous faciliter le retrait au guichet. Il n'est pas proposé de service d'envoi du forfait au domicile du client. Le client devra retirer son forfait à la **Maison des Brasses de Viuz en Sallaz** (ou aux caisses de Chaîne d'Or si précisé par mail) après avoir envoyé tous les éléments nécessaires pour éditer les forfaits à l'avance.

Article 3 : Titre de transport

Tout titre de transport (ci-après « le forfait ») est strictement personnel, incessible et intransmissible. Le forfait est délivré sur un support mentionnant :

- son « domaine de validité » et n'est utilisable que sur le réseau de remontées mécaniques correspondant.
- sa catégorie d'âge qui doit correspondre à son titulaire.
- sa date de validité. Le forfait saison est valable jusqu'au jour de la fermeture des remontées mécaniques.

Article 4 : Photo

La présence d'une photo d'identité sur les forfaits saison est obligatoire pour l'accès aux pistes du domaine skiable de Plaine Joux / Massif des Brasses.

Afin d'éditer les forfaits à l'avance, l'envoi d'une photo d'identité est obligatoire. Cet envoi peut se faire au choix :

- par courrier électronique en format JPEG ou PNG à l'adresse suivante : forfait@lesbrasses.com
- par courrier postal à l'adresse suivante : Maison des Brasses – VEL – 30 Route des Brasses 74250 VIUZ EN SALLAZ
- toutes les photos envoyées doivent porter le nom et le prénom du bénéficiaire du forfait et doivent nous parvenir dans les 4 jours suivant l'achat.

A défaut de réception de la photo et des justificatifs avant le 15 décembre 2016, la vente ne sera pas prise en compte et les forfaits seront édités au plein tarif.

Article 5 : Commande et exécution de la commande

La commande se fait exclusivement en ligne sur Internet en utilisant le site www.lesbrasses.com.

La commande fait l'objet d'une confirmation par un mail adressé à l'acheteur dans sa boîte aux lettres électroniques qui mentionnent :

- le numéro de commande,
- les coordonnées de l'acheteur,
- le détail de la commande : domaine / durée de validité / catégorie de personnes / nom / prénom / âge / prix / numéro de dossier,
- le lieu et horaires de retrait des forfaits.

Conformément à la loi du 13 Mars 2000 sur la validité de la signature électronique, la validation d'une commande s'effectue en cochant la case "**J'ai lu et j'accepte sans réserve les conditions générales de vente**" puis en cliquant sur le bouton "**Confirmation de ma commande**". Cette validation constitue une signature électronique qui a entre les parties la même

valeur qu'une signature manuscrite et vaut preuve de l'intégralité de la commande et de l'exigibilité des sommes dues en exécution de ladite commande.

Pour la bonne gestion de la commande et en raison de la multiplication des fraudes, un contrôle systématique des commandes est réalisé par la société qui demandera au Client de fournir notamment des justificatifs d'identité. A cet égard, le Client sera prévenu par e-mail de la liste des documents justificatifs à renvoyer afin d'obtenir la validation définitive de la commande. Celle-ci ne sera validée qu'après réception et vérification de ces éléments. A défaut d'une réception de ces documents dans le délai mentionné dans l'e-mail, celle-ci sera réputée annulée de plein droit. Par ailleurs, la société se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un client dont la vérification des documents ne serait pas probante ou avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

Preuve de la commande

Les données enregistrées par la société constituent les preuves de l'ensemble des transactions réalisées entre la société et ses Clients. Conformément à l'article 1348 du Code Civil, l'archivage des bons de commande et des factures sera effectué sur un support fiable et durable pouvant être produit juridiquement en cas de litige.

Article 6 : Tarifs

Les tarifs sont indiqués en euros Toutes Taxes Comprises (TTC). Ils ont une valeur contractuelle. Les titres vendus sur une base forfaitaire sont précisés dans la rubrique « Ski alpin » du site.

Les tarifs applicables sont ceux présentés sur le site à l'exclusion de toutes autres conditions tarifaires, notamment celles qui figurent dans les différents établissements de la société ou sur les domaines skiables.

Les tarifs peuvent faire l'objet de modifications à tout moment sans information préalable, sauf disposition contractuelles. La période durant laquelle les forfaits saison sont proposés à tarif promotionnel sur le site correspond à la période promotionnelle en guichets, qui s'interrompt le 15 décembre à 17h.

De manière générale, en dehors de la période promotionnelle, les forfaits saison sont proposés au tarif habituel.

Article 7 : Paiement

Le paiement se fait par carte bancaire. Le montant du paiement est plafonné à 1500 euros TTC. Au delà de cette somme, le Client pourra payer par virement bancaire.

Le paiement par carte bancaire est immédiat. Les données enregistrées par le système de paiement par carte bancaire en ligne Paybox constituent la preuve des transactions financières. Le refus de débit du compte bancaire de l'acheteur par sa banque entraîne l'annulation du processus de commande.

Sécurité

La sécurité des paiements par carte bancaire en ligne est garantie par le service de paiement sécurisé Paybox, qui intègre la norme SSL. Les données confidentielles du Client (le numéro de carte bancaire à 16 chiffres, la date d'expiration et le pictogramme visuel) sont directement cryptées et transmises sur le serveur Paybox sans transiter sur les supports physiques du serveur. Après confirmation de la commande, Paybox demande une autorisation préalable au réseau carte bancaire, puis délivre un certificat électronique. Pour tout paiement par carte bancaire sur le Site, le certificat électronique vaut preuve du montant et de la date de transaction conformément aux dispositions légales, date et heure faisant foi.

Article 8 : Droit de rétractation

Conformément à l'article L 121-20 du Code de la Consommation, le client dispose d'un délai de 14 jours francs à compter de la livraison du produit, pour renvoyer, les articles qui ne lui conviendrait pas.

Toutefois, conformément à l'article L 121-20-2 du Code de la Consommation ce droit de rétractation ne pourra être exercé, pour des produits "*confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés*"; ce qui est le cas des forfaits qui sont personnalisés avec les noms, prénoms et la photo du client.

Article 9 : Disponibilité et délivrance des titres de transport

Le forfait n'est en aucun cas livré au domicile du client.

Le ou les forfaits doivent être retirés auprès du lieu indiqués sur le message électronique récapitulatif de la commande. Les forfaits pourront être retirés au minimum 2 jours après réception des différents éléments nécessaires à leur édition. Une **caisse dédiée** est réservée aux personnes ayant acheté un forfait en ligne et ayant envoyé tous les éléments nécessaires pour éditer les forfaits à l'avance.

La délivrance des titres de transport donne lieu à un processus d'identification et d'authentification. L'acheteur devra se doter, pour le retrait de son forfait, d'une pièce d'identité, d'un certificat de scolarité ou d'une carte étudiante valable pour l'année en cours (pour les forfaits étudiants uniquement) et de l'e-mail de confirmation de la commande.

Lors du retrait du ou des forfaits au guichet, une signature sera demandée.

Article 10 : Conditions d'utilisation des forfaits

Le forfait est strictement personnel : il est incessible et non-transmissible.

La durée de validité du forfait est indiquée sur le support et sur le récapitulatif de commande Internet. Il donne droit pendant la durée de sa validité à la libre circulation sur les remontées mécaniques en service du domaine skiable correspondant à la zone de validité du forfait.

L'usager doit être porteur de son forfait durant tout le trajet de l'aire de départ à l'aire d'arrivée de la remontée mécanique. L'absence de forfait ou l'usage d'un forfait non conforme ou falsifié est passible d'une indemnité forfaitaire de cinq fois la valeur du titre concerné conformément à la législation en vigueur (Loi n° 85-1407 du 30 décembre 1985). Le forfait pourra être bloqué en cas de fraude.

Tout enfant de moins de 5 ans doit être accompagné. Le forfait est gratuit pour les moins de 5 ans, exclusivement sur présentation d'une pièce d'identité et d'une photo et disponible à la demande à la Maison des Brasses de Viuz en Sallaz et aux caisses du domaine skiable.

Article 11 : Retrait du titre de transport pour fraude, absence ou non-conformité du titre de transport :

Le titre de transport peut être retiré par un contrôleur assermenté au contrevenant dans les 3 cas suivants :

- pour rapporter la preuve d'un délit (faux, escroquerie...) à fournir avec l'appui d'une plainte auprès de la Gendarmerie,
- pour rapporter la justification d'une contravention (usage d'un titre de transport non conforme),
- pour restituer le titre de transport auprès de son véritable propriétaire.

Article 12 : Perte ou vol du titre de transport :

Les titres perdus, volés, oubliés ou détériorés ne peuvent en aucun cas être remplacés ou remboursés. Les titres retrouvés sont confiés à la caisse principale de Chaîne d'Or dès l'ouverture de la station.

Article 13: Interruption du fonctionnement des remontées mécaniques :

Seul un arrêt complet de plus d'une journée de la totalité des remontées mécaniques peut donner lieu à un dédommagement du préjudice subi par le titulaire d'un titre (à l'exception des forfaits saison), sur présentation dudit titre et l'établissement d'un formulaire de réclamation délivré par les caisses de l'exploitant. Seuls les titres ayant été acquis et réglés directement par leur titulaire aux caisses de l'exploitant peuvent donner lieu à un dédommagement commercial fixé par l'exploitant.

Pour bénéficier de ce dédommagement, les pièces justificatives accompagnées de la demande de dédommagement doivent être déposées à la caisse de Chaîne d'Or dans le mois de l'interruption des remontées mécaniques.

L'utilisateur ne saurait prétendre à une quelconque somme ou prestation excédant cette indemnisation.

Article 14 : Forfait non échangeable et non remboursable

Tout forfait qui n'aurait pas été utilisé ou utilisé partiellement, ne sera ni remboursé ni échangé, quelle qu'en soit la cause et ce, quelle que soit la durée de validité du titre. Il est porté à la connaissance des titulaires du titre de la possibilité de couverture de ce risque par des compagnies d'assurance spécifiques. Tout renseignement à cet effet est à demander aux caisses de l'exploitant.

Article 15 : Respect des règles de sécurité

Tout titulaire d'un forfait est tenu de respecter les règles de sécurité relatives au transport par remontées mécaniques, notamment les règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, les pictogrammes les complétant, ainsi que toutes consignes données par le personnel de l'exploitant, sous peine de sanction.

De même sur les pistes de ski, l'utilisateur du domaine skiable est soumis au respect de l'arrêté municipal relatif à la sécurité sur les pistes de ski et il lui est recommandé de tenir compte des « 10 règles de bonne conduite sur les pistes » éditées par la Fédération Internationale de Ski (FIS).

Article 16 : Détention des données privées et nominatives

Le Site garantit qu'il ne détient à aucun moment des données confidentielles liées au fonctionnement du système de paiement par carte bancaire. Les données nominatives recueillies par la société dans le cadre du traitement des commandes ne seront pas confiées à des entreprises extérieures. Seul, le Syndicat Intercommunal du Massif des Brasses a accès à ces données. L'acheteur et les personnes mentionnées bénéficient conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer au siège du Syndicat Intercommunal du Massif des Brasses. Pour exercer ce droit : envoi d'un e-mail à info@lesbrasses.com

Article 17 : Intégralité

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent contrat serait nulle et non avenue par un changement de législation, de réglementation ou par une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des présentes CGV.

Article 18 : Droit et litiges

Les présentes CGV sont rédigées en langue française. Le droit français est applicable au présent contrat.

En cas de litige, le Client s'adressera en priorité à la société pour obtenir une solution amiable. A défaut, les tribunaux français seront seuls compétents.

Toute procédure ou tout litige à naître du présent contrat sera du ressort du tribunal du lieu de domicile du défendeur ou, au choix du défendeur, de celui du lieu de retrait effectif du produit.

Article 19 : Réclamation, suggestion et service à la clientèle

Les réclamations et suggestions peuvent être faites :

- par écrit (demander les formulaires aux caisses de l'exploitant ou aux Maisons des Brasses) :
Syndicat des Brasses - Service qualité - 88 rue du Faucigny - 74490 St Jeoire en Faucigny
- par email : info@lesbrasses.com
- par téléphone : 04 50 35 91 83

